

année 1770 / ou 1775 au printemps

Le présent Registre, contenant *Dix* feuillets, cottes & paraphés par premier & dernier, par Nous Marie-Louis-François Marquelet, Chevalier, Seigneur de la Noue, Conseiller du Roy, Président & Lieutenant-Général aux Baillage & Siège-Presidial de Meaux, pour servir à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse de *Noue*, pendant l'Année mil sept cent *soixante-dix*, & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite Année, être l'un des deux Registres, signé conformément à la Déclaration du Roi, du 9 Avril 1736, & certifié véritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé surement au Greffe dudit Baillage, sous peine contre ledit Sieur Curé de dix livres d'aumône, & de faire de son Temporel; & contre les Marguilliers de dix livres d'amende; le tout, suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordonnances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le *dix-septembre* Décembre mil sept cent *soixante-dix*.

Mme Marquelet

L'an mil Sept cent Sixante Dix le vingt troisme jour
de Janvier apres la publication de la legitime
marriage de M. Dieret Diet et de Anne Ourette acte
baptise par moy pretre curé Coquart francis
barbat qui a signé la mariage mare catherine Diet
qui a declare ne caser signé de ce interpellé tel
et auquel il a été assent et signé aux lettres
et auquel il a été assent et signé aux lettres
approver la nature. Francois Durbaud

Coquart curé

L'an mil Sept cent Sixante Dix le deuxieme jour de Janvier
par moy curé Coquart a été inhume dans le cimetière de
cette paroisse le corps de Marie Blaise Rauze d'her, age de
an et demie, fille de Jean Blauz d'her, age de
mariée levante le 10 juillet 1760 et morte le 10 octobre
d'aujourd'hui paroisse de Saint Lassard à Paris. Lequel
enfant est décédé chez son père Marguerite Bourg
de Jean francis Durbaud à Paris en présence de Jean
baptiste francis Durbaud clerc provincial qui a signé
avec nous.

Durbaud

Coquart curé de tribadou

L'an mil Sept cent Sixante Dix le vingt troisme jour
de Janvier apres la publication de la legitime
marriage de M. Dieret Diet et de Anne Ourette acte
baptise par moy pretre curé Coquart francis
barbat qui a signé la mariage mare catherine Diet
qui a declare ne caser signé de ce interpellé tel
et auquel il a été assent et signé aux lettres
et auquel il a été assent et signé aux lettres
approver la nature. Francois Durbaud

Le Sieur 34
Jean François de Cœry, age
de vingt Cinq ans, fils mineur de Doffant pierre
Le Cœry, devant Marguerite Bourg, et de Doffant
Anne Bourg, sa pere et mere de fait de la paroisse
de Montlouis et de droit de cette paroisse, et Marie
françoise le vingt deux age de vingt trois ans fille mineur
de Doffant pierre planteur, devant Cormier et de Doffant
Marie Josephine Benoit, sa pere et mere de droit de la
paroisse de St Thomas de Cœry discesse de Soulis
et de fait de celle de Frénes de l'édicace, laquelle
publication a été faite par deux Dimanches et
Vendredi Consecutifs tant dans cette Eglise que dans
celle de Montlouis et Frénes, à savoir le vingt
Sept Janvier, Leden et quatre Journe, et une
publication de faites au Sagariasse de St.
Thomas de Cœry suivant le Certificat du
curé Curé de St. Thomas, on date du Cinq
Dujavant Mois et le Certificat des Sieurs
Renard Curé de Montlouis, Talbot curé de
Frénes, et Coquart Curé de cette paroisse

Deposé au greffe de l'officialité de meaux le
joue d'her signé au blanc les fiançailles
celle de Savoile rû à la permission de Marie
accordé par Monseigneur Anteaume vicaire
général de Monseigneur l'Évêque de meaux
rû en date l'adspice de deux ans et la permission
de marie accordée par Monseigneur Pommerevicain
général de Monseigneur l'Évêque de Soula
juri sué au greffe des immatriculations
du diocèse d'Orléans le 27

Consentement de Jacques Nicolas Verain tuteur
de Blaise d'allez d'au neuf Janvier de l'an présent
et amme pere de Blaise prieur Religieux Cordeliers
l'Intravenee et du Consentement d'assent que
il ait bientz En cette Eglise de St Michel rencontrément
qu'ils ont donnée par jardis d'present au d. Marie
et leu et femme de la Consécration Marguerite Lepesne
d'auve le Coq faire et faire de l'ordre Jaquier
de la ville de Beauvais François Gallet maistre menuier
sculps et Beau prieur de l'Ecole Philippe d'auve
Piediane et Blaise Rodier prieur fils d'Etienne pied
mole de Blaise Beau prieur que fait le 27

avec nous — P. COY m. J. pluyette
B. Rodier P. COY C. pluyette
J. M. Grotte
D. Rodier A. Binard P. C. pluyette
Victor pluyette

J. Baudot et Cordeliers Coquart curé de la baronnie

Janvie 1700 eodem die ante dicta Eglise
que l'apellation des deux tuteurs mariage
entre Nicolas Coulombe age de vingt et
deux ans et sa fille mince de dix sept et
devant l'abouren assablins et domarie
breve et ouverte et mise de l'apostrophe de
Jablines et Marie Jeanne Bigot agee de vingt
et deux ans fille maistre de Jean bigot sculps
en cette paroisse et de d'assente Marie Jeanne
aubé de prieure que fait par tenu festé
et dimanche Consécration eodem die

Léonard quaster et originaire de Paris
bonnet dans cette Eglise que domarie

de Jallieu suivant Le Certificat
de Maître Docteur André Cucé de la d'
paroisse déposé au greffe de l'officialité
de meaux lejou 8 dein Regn' msciet
Les fiançailles estre l'an velle vñ
L'apremision de marier je convie que
puise Curé de cette ay reue en cette
Eglise Lemotel Convirement
qu'ils ont donné par parole de yes ou
mariage et tous ay donné la bénédiction
royale bénédiction de Marie Croard mes
dell'eys que a déclaré ne r'arvis eys
frois bulaingee face dell'eys son bulaingee
jean Charles lecavant eys dell'eys
jean Bijolet pere dell'eys Eys nicasie
onde dell'eys Jean Bijolet et Pierre Bertrand
frere et frere et autre parent qu'est
lens signé et Nicolas Boulingre
Marie Jeanne Bijolet Boulingre Bijolet
Henry Boulingre Bertrand Bijolet
Bijolet Bertrand Boulingre Bijolet
Hubert Jean Charles Bertrand Coquart curé
et Billoard

L'an mil sept cent soixante
demars a été baptisée par
prêtre curé Louis
marie françoise née d'aujourdu
du legitime mariage
de jean baptiste bijot fermier en cette paroisse et de marie charlotte
bonhomme s'espouse et mere Le perein michel bonhomme
La mamee marie françoise bijot quont signé avec nous le
present acte Michel Bonhomme marie françoise bijot
Coquart curé

L'an mil sept cent soixante vñ le 8me et auvens demars
michel bijot decedee d'obit muni de l'accesion de pentece et
d'autre oncture a été inhumé dans le cimetiere de cette paroisse par
moy curé Louis signé en presence de toward turpin labourer au
pigeonier paroisse de neufmontier en brie et de jean francois halane
et de jacques querin les revues maternals lesquels ont signé excepté
le dit querin qui a declare ne scais signé de ce interpellé
l'en l'domance.

Turpin deau francois leandre alain
Coquart curé

L'an mil sept cent soixante vñ le 8me et auvens demars
andré bertrand né devant hier du legitime mariage de M. Denis
jerome bouquet receveur de la tric et équierie de tulbardou et
de dame Marie Louise s'espouse et mere de cette paroisse
a été baptisé par moy curé Louis signé Le perein bernard bouquet

labourer demeurant a isles les s'leoy la mariee Louise
ceule mutel fermiere demeurant audit isle qui ont signé
avec nous le present acte.

Bernard Baquet Louise Cecile Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Soixante Dix le dixième jour d'avril jeun
bijot âgé de quarante et deux ans venu de la ville d'Orléans apres avoir
été muni des sacrement de l'Eglise acte intamme dans la constance
de cette paroisse par moy curé soussigné en presence de Jean bijot
son fils laboureur en cette paroisse de Jean Baptiste bijot son père
fils aussi laboureur de proche bethaud mutet en châringy de cette
paroisse et de nicolas boulanger fermier a jablain qui ont signé
avec nous le present acte.

M. Baquet B. Baquet J. B. Baquet

o. Nico las Boulingres Coquart curé

L'an mil Sept cent Soixante Dix le dix huitième jour d'avril, rote
baptise nuditier d'un légitime mariage de marie marotte
marouines en cette paroisse et de marie anne bourette se pere
et mere, a été baptisé par moy curé soussigné le pere
jean baptiste marotte marouines la mariee ral jauet
de la paroisse de thieux decedie èle qui ont déclaré ne
scavois signer dece interpellé

D. Baquet
Coquart curé

L'an mil Sept cent Soixante Dix le vingt quatre avril apres
la publication des bans du futur mariage entre jacques
Deliguy age de trente et cinq ans et de madame reyne de mane
manon écuade en la paroisse de la Roche Verte et marie madeline
carre age de vingt et quatre ans veuve d'andré Turcine de cette
paroisse faite par trois diemants et fete scavois le quinze le vingt sept
et le vingt deux avril dans cette église l'stant le certificat d'épôle
au greff le officialet de mane le vingt trois du present mois Les
francaillles celebree la ville en la permission de marier je soussigné
pere curé de cette paroisse ay recue en cette église le matin
conseillement des parties qu'ils ont donne par parol de present
acte mariage et leurs ay donne la bénédiction nuptiale en
presence de charles verneil marchand bouchet ouest paroisse et
de Nicolas cochois marouin d'encourt a signé tous deux amis
de l'épouse qui ont signé, de charles verneil cousin de l'épouse et de
Jean Baptiste rasse aussi cousin de l'épouse qui ont signé avec nous
le present acte l'épouse et l'épouse ayant déclaré ne scavois signé
de interpellé selon l'ordonnance.

Barbet Desmeille

Nicolas Cochois

Charles Verneil

J. B. Rasse

Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Soixante Dix le onzième jour de mai
marquise porc age de trente et cinq ans decedee d'ici
apres avoir été muni des sacrement de extreme onction veue et da

Pierre moutier en son rômant clerc de la paroisse de frécon, a
été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy pasteur
curé sans signe en présence de Pierre moutier clerc
paroissial de frécon qui a signé de Louis Maurice et de
Pierre forstier ses gendres qui ont déclaré ne se sois signé
de ce intropelle. *scusmeat*

qui a signé avec moy ce présent acte. Durautoy
Coquart curé de trilbardon,

L'an mil Sept cent Sixante dix le cinquième jour de juillet, mariage justement
institué née bâtie du légitime mariage d'Elle. Seguin marieuse en
cette paroisse et de marié a été baptisé le prêtre l'espere et mere a été
baptisée par moy curé pasteur le paroissien Jean Thomas Semmeille
la marieuse en son mariage le prêtre quont signé avec nous le
présent acte dans homasville mil
apres que j'eust fait

Coquart curé de trilbardon,

L'an mil Sept cent Sixante dix le treizième jour de mai mari
angélique Sotore dasse age de sept mois et de mie fille de Jean
Baptiste dasse charon en cette paroisse et de marguerite lafosse le
pere et mere a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
par moy curé sans signé en présence de son pere qui a signé
avocion le présent acte. *BBapte*

Durautoy
Coquart curé de trilbardon

L'an mil Sept cent Sixante dix le vingt huitième jour de mai
marié françoise bijot décédée ce jourd'hus age de vingt deux mois
et de mie fille de Jean Baptiste bijot laboureur en cette paroisse
et de marie charlotte bishomme l'espere et mere, a été inhumé
dans le cimetière de cette paroisse par moy curé sans signé en
présence de Jean Baptiste gruaois du l'autoy clerc paroissial

L'an mil Sept cent Sixante dix la neuvième jour de juillet par moy
pasteur curé sans signé a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
Lemp d'andrie bernard baquet décédé bâtie age d'environ trois mois
fille de M^e Denis Jerome baquet receveur de la terre de trilbardon
et de marie Louise roche l'espere et mere en présence de Jean
Baptiste le riche badeau de cette paroisse et de Jean Baptiste françois
durautoy clerc paroissial qui ont signé.

L'Ricke Durautoy
Coquart curé de trilbardon

L'an mil Sept cent Sixante dix le vingt huitième
anastasie mi auant hym du légitime mariage de Joseph
l'espous de este paroissial et de marguerite constance
vallet, a été baptisé par moy priez Dieu chassentra

Soussigné et Doyen rural de l'ayant l'absence des
consentances de monsieur le Curé de cette paroisse, le
jeune raphael, françois Thibaut ente matroul de l'infanz
la maraine marguerite les furent tente par son mari le
16 fevrier, le parain et tige et la maraine a declare sur
Seurier signeur Carre curé de Chambonnes le

Raphael Jean François Thibault,

L'an mil Sept cent soixante dix le treizième jour d'aoüst par moy
curé soussigné, adeinhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps
de Luc pierre deade hier, ade l'heure un moins et demie pris de pare
dominique Vincent carbu, ancien chirurgien major de l'armée et de
marit role de requiere le pere et mere decedans née et mortuaire
parise de St. Nicolas des champs à paris, lequel enfant de deade
chez marie gencive naissante le mardi de pâques vers lequel service
en presence de jean Baptiste francis de l'astor le parroissial que
l'aprié avec nous.

Burauoy

Coquart curé de talbardon

L'an mil Sept cent soixante dix le vingt troisième jour d'aoüst
a été baptisé par moy curé de l'ayant mariage mixte genevoise au brise
ne devant hier du legitime mariage de Jean pierre courtot
et adries en cette paroisse et de marie Nicole Du huyt le sposé
et mere, le parain jean baptiste le riche Bédard de cette
paroisse, La maraine marie anne Darial qui ont signé

avec nous le present acte

Le Riebe - Matje auocellat

Coquart curé de talbardon

L'an mil Sept cent soixante dix Le Vingt huit aoust le
corps de messire Claude Alain Louis fréres age de quatre mois
fille de Jean et guillaume Sophie Merton Louis Maria Joseph fréres
Comte de la Conde Maréchal de Camp prunier Souslieutenant des
Chevaux legers de la garde de Dardy vidame de Meaux Seigneur
de Trébardon Charentay et Doffamal, et de hante et
puissante Dame Marie Jacqueline Léonore Recloux Baron
de Digoine, Decede le Vingt trois de ce mois en la paroisse de
foues au illetay en normandie, a été exhumé par permission
du M^r l'abbé anthoine Vicaire général de la Diocèse de l'Église
d'auzay ou il avoit été bapume le Vingt quatre du même
si a été apporté a prafale ce jourduay par messire auguste
Dallivoy curé de fresne, et inhume devant le chasni breche
Eglise par moy Curé de cette paroisse soussigné, en presence
de messire Mathieu de Recloux Vicaire général du Diocèse
d'auxerre, de M^r Denis Roquier Bourgeois de paris et du
sud. Curé de pâquier qui onc signé. De Recloux

Bouquet

Dallivoy curé de fresne

Coquart curé de talbardon

L'an mil Sept cent Sixante dix le trentième jour
d'août a été baptisé par moy prêtre curé soussigné
charles francois né d'hier du legitime mariage Lopriore
piget maréchal en cette paroisse et de Marie louise
l'épouse et mere Le perein claudie charle
dabouchet qui a signé La maraine louise sequin
qui a déclaré ne Savoir signer doce interpellé si
Dubouchet Coquart curé de tribardou

L'an mil Sept cent Sixante dix le dixième jour de
septembre a été baptisé par moy curé soussigné marie
marquente née d'aujourd'hui du legitime mariage de
jean francois lopriore manouyres en cette paroisse et de marie
iniquito boulé Lopriore et mère Lopriore jacques
philippe normiel qui a signé avec nous la maraine
marie françoise nautier qui a déclaré ne Savoir signer
de ce interpellé. B. Vermeille

Coquart curé de tribardou

L'an mil Sept cent Sixante dix le cinquième jour de
septembre a été baptisé par moy curé soussigné genestie
louise honore née d'hier du legitime mariage de
jean rené leprière menuier en cette paroisse et de
marie françoise vasse Ses pere et mere Le perein

Louis thomas vermeille La maraine marie genestie
Eliada both sonor quont signé avec nous le present acte. J.
Vermeille Marie genestie Elizabeth
Vermeille

Coquart curé de tribardou

L'an mil Sept cent Sixante dix le septième jour de
septembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par
moy curé soussigné le corps de francois louis décédé d'ici age
d'environ deux mois chez marie anne bourette La nourrice fils de
francois lagagneur bourgeois de paris et de marie françoise lebouc
Lopriore et mere rue et paroisse de St. paul des Champs de paris
en présence de jean baptiste francois d'autay clerc paroissial
qui a signé avec nous le présent acte. J. D'autay

Coquart curé de tribardou

L'an mil Sept cent Sixante dix le huitième jour de septembre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy curé soussigné
le corps de jean louis décédé d'ici chez marie mirel femme de pierre
papillier La nourrice fils de jean étienne courtelle bourgeois de paris
et de mirele Blignot ne veuve St. laurent paroisse de St. medias des
champs de paris en présence de jean baptiste francois
d'autay clerc paroissial qui a signé avec nous le présent acte.

J. D'autay

Coquart curé de tribardou

L'an mil Sept cent Sixante die le vingt et un de septembre
acte baptise par moy curé Louisigne marie celine nee d'Ulier
du legitime mariage de pierre Bertrand chirurgien en cette
paroisse et de marie geubriore Dijot le pere et mere le pere
Nicolas Boulingre laboureur demeurant a jacobine a maraine
Marie charlotte bonhomme femme de jean baptiste bijot
laboureur en cette paroisse qui est signé avec nous le present acte. I.
et Nicolas Boulingre marie charlotte Bonhomme

Coquart curé de trilbardon

L'an mil Sept cent Sixante die le quatrième jour d'octobre acte
baptisé par moy curé Louisigne pierre françois né d'Ulier du legitime
mariage de Nicolas lacour berger en cette paroisse et demeurant
autonette joli le pere et mere le pere Nicolas françois prie
qui a signé la maraine louise Simonne constance née le
vendredi 12 d'août signé devant ma telle... I.

Coquart curé de trilbardon,

L'an mil Sept cent Sixante die le sixième octobre a été enlevée
dans le cimetière de cette paroisse par moy curé Louisigne marie
Marguerite agee d'un mois fille de Jean françois son pere manouvrier
en cette paroisse et de marie Marguerite bouli le pere et mere
en presence de jean baptiste françois de la tour clerc paroissial et
de jean baptiste le riche bédane de cette paroisse qui est signé
avec nous le present acte. I.

et Ria... Marainoy Coquart curé de trilbardon

L'an mil Sept cent Sixante die le vingt deux d'octobre 1777
acte enlevé dans le cimetière de cette paroisse par moy curé
Louisigne le corps de marie delaunay décédé d'Ulier du present acte
est tenu des sacremens de legitime femme d'Ulier de launay le pere
et que je suis son pere et de pierre papillon manouvrier dans cette
paroisse en presence de Jean papillon et de pierre papillon
les filles qui ont déclaré ne se faire signe de jean baptiste
françois de la tour clerc paroissial et de jean baptiste le riche
bédane de cette paroisse qui ont signé: I.

Durruoy Coquart curé de trilbardon

L'an mil Sept cent Sixante die le vingt huit octobre acte
baptisé par moy curé Louisigne Simon né d'Ulier du legitime
mariage de Jean baptiste le prie manouvrier en cette paroisse
et de magdalene curé le pere et mere le pere antoine
chalepin La maraine marie geneviève le prie qui ont signé:
Antoine chalepin Geneviève prie

Coquart curé de trilbardon,

L'an Mil Sept cent Sixante die le douze novembre
apres la publication des bans des fuites et mariage
Entier Clément gauchet agee de vingt trois ans
fille unique de fuit Clément gauchet vivant yeschew

Apposition, ou de françois Dugue seigneur du mire
de Cettignies et d'ine par ce Marie Magdalaine Damour
qui de Virginie ma femme fille m'auroit celeste faveur
Damourville Vaudre viguerie de Montrouz a quinze et de deux
et Marie Jeanne gauchin sa pere amme de cette Meme
paroisse d'autre part faites paroisance en fete
scavoir le vingt huit octobre le premier et quatuor dimanche
de novembre dans cette Eglise suivant l'estatut des mairies
Gauco coquart de pose au greffier de l'afforalite de mons
le dieu du presant moir signe de Marie, via la permission
de Marie, les fiancailles celebriez la ville, je souigne
votre cui ces ville paroisse, au rica en cette Eglise
le Mutual consentement quil a mon domini paro
despres audet mariage de celles au domini labordoux
Hospital en presence de Louis coquart manourier
demeurant a chauconin paroisse de leuze qui a signe de
claude gaucolet fere de lepoix qui a declare ne scavoit signe
et de pierre marnois boulard lespouse et martineherin
tous deux signeron demeurant a quincy lesquelz ont tout signe
excepte lepoix le qui a declare ne scavoit signe

Le dieu du presant
M. Gaucolet pater marnois
Coquart

Coquart curé de trilbardou

100v
L'an mil Sept cent Sixante dix le dixmeille de novembre a
ete inhume dans le cimetiere de cette paroisse par moy ete baigne
Le corps d'antoine romenot decede d'aujourd'huy apres avoir ete mis
du Sacrement des honts en etat age de vingt huit ans
en presence de pierre philippe aubé le boulard en cette paroisse
son cousin iul de germain et de pierre Stevagean manour
en cette paroisse qui est signe.

Coquart

Coquart curé de trilbardou

Le **Préfet Rieulay**
par son procureur Lettre
de la ville de Bayeux
au Maillage et à la
Ville d'Avranches le 27
décembre à l'ordre de
la Cour de Justice de la
Basse Normandie.
Présidente élue et chose faire
à la Cour de Justice de la
Basse Normandie.

Cas de mariage des deux filles de
l'abbé de la Rieulay et de
l'abbé de la Rieulay.

1767 au 22 d'août,

L'an mil sept cent soixante dix, le vingt huitième de décembre
a été institué dans le ~~couvent~~ de cette paroisse par moi,
curé soussigné avec celle de celle d'hol châtel qui
nantes comme d'antoinne Vigard, sa veuve ayant démission
huit mois, fille de Jean Baptiste Gelle et Dame de
la forest maréchal d'encourant rue de periqueux paroisse
Saint nicolas des champs de paris la prie et meut en
prelon et de Jean Baptiste François du autoy chevalier
et de Jean Baptiste le riche bédouin de cette paroisse qui
ont signé.

Onze ans le Rieulay
Coquart curé de la Rieulay

L'an mil sept cent soixante dix le vingt troisième jour
de décembre a été baptisé par mes curés les deux
michelins fils du légitime mariage de Paul Barbeau

123

maisons et en cette paroisse et de marie catherine d'espautoy
ses pere et mere le pere Michel Bonbonne qui a signé
la matrice marie louise Seguin qui a déclaré ne sceler
Signer de ce interpellé. Si

Signé Michel Bonbonne Coquart curé de tribaldou

l'an mil Sept cent Sixante die Le trentième jour de decembre
a été inhumé dans la crypte de cette paroisse par moy curé
l'assigé marie magdeleine Fourdin décédé hier après avoir
été munie des sacrements de pénitence et de l'extrême onction
âgée de quarante deux ans environ en présence de Jean
Francois Courtin charron en cette paroisse de autome Fourdin
aussi charron en cette paroisse le dernier à signé le premier
à déclarer ne sceler signé de ce interpellé

du collège Fourdin Coquart curé de tribaldou

1770

Le Bourgogne greffier en chef du Bailliage et Siege
Ecclésiastique de Meaux reconnaît que M^e Seguin
échelle curé de la paroisse de Villardon à Envry
épousé hier au greffe Desvile Regen, lundi le deux
Janvier de Bagneux, mariage et régularisé fait
en ladite paroisse en l'année 1770

Fait à Meaux le premier Janvier 1771

M. Seguin